

# **ELAN SPORTIF USSELLOIS : REGLEMENT INTERIEUR**

## **A : DEFINITION**

Ce règlement intérieur concerne tous les adhérents du club, athlètes, entraîneurs ou dirigeants.

Il a pour but de permettre la bonne marche du club et il vient en complément des statuts de l'association « ELAN USSEL »

## **B : LA COTISATION ANNUELLE**

Le montant de la cotisation annuelle est fixé chaque année par le comité directeur.

## **C : INSCRIPTION**

Les nouvelles inscriptions ou renouvellement se font à compter du 1er septembre et seront effectuées par les athlètes personnellement, pour les athlètes mineurs, cette démarche sera réalisée par les parents.

## **D : ASSURANCE**

L'assurance de la licence couvre chaque athlète dans le cadre du contrat fédéral en vigueur souscrit. Le club se dégage de toute responsabilité pour tous les vols survenus pendant l'entraînement ou les compétitions. Tout accident devra être déclaré auprès de l'encadrement.

## **E : ENTRAÎNEMENTS**

Les jours et horaires d'entraînements sont fixés chaque trimestre par le directeur technique et seront consultable sur le site <https://www.elanussel.fr>.

L'association dégage toute responsabilité en dehors des horaires de fonctionnement.

Les parents doivent accompagner leurs enfants mineurs dans l'enceinte du stade, contrôler leur prise en charge par les encadrants et venir les récupérer au même endroit.

Seuls les entraîneurs diplômés sont habilités à définir l'orientation des types d'entraînements à effectuer, suivant les différentes catégories concernées. Les programmes des entraînements sont adressés régulièrement aux licenciés en faisant la demande.

Après 2 séances d'essais réalisées, l'entraîneur n'acceptera plus l'athlète s'il n'est pas à jour de sa licence.

## **F : COMPÉTITIONS**

Chaque athlète inscrit à un championnat individuel ou par équipe, doit être présent. En cas d'absence, sans raison valable, justificatif ou certificat médical, le club pourra exiger de l'athlète le remboursement de l'éventuelle amende fédérale.

Le port du maillot du club est obligatoire pour toutes les compétitions (course, meeting, championnat) et quel que soit le niveau sportif. Une exception est possible pour les athlètes ayant un équipementier et uniquement en dehors des championnats officiels.

## **G : FRAIS DE DEPLACEMENTS**

Pour les frais individuels ou autres remboursements, une demande préalable doit être effectuée auprès du club. Aucun frais ne sera pris en charge hors compétition mise au calendrier du club. Possibilité de dons des frais de déplacement avec délivrance par le club de l'attestation Cerfa pour déduction fiscale.